



**SNCS-FSU – secteur IRD : Communiqué du 6 septembre 2022**

## **Le SNCS-FSU encourage toutes les chercheuses et tous les chercheurs à demander la composante individuelle C3 du RIPEC**

Les chercheuses et les chercheurs de l'IRD ont été informé-es le 28 juillet 2022 de l'ouverture de la campagne de demande de la composante individuelle C3 du RIPEC (le nouveau régime indemnitaire des chercheuses et des chercheurs). Pour demander cette composante individuelle C3 du RIPEC, **les chercheuses et les chercheurs de l'IRD doivent compléter le dossier dématérialisé dans l'application en ligne [à ce lien](#) avant le 30 septembre 2022 à 23h59 (heure de Paris).**

D'après [le décret portant création du RIPEC](#), la composante individuelle C3 du RIPEC est là pour reconnaître la qualité des activités et l'engagement professionnel des chercheuses et des chercheurs, contrairement à la PEDR qui était une « prime au mérite ».

En effet, la PEDR était très sélective, avec un maximum de 20% de lauréat-es, et le SNCS-FSU l'a combattue et a obtenu sa suppression. La composante individuelle C3 du RIPEC est plus redistributive et moins inégalitaire, le budget alloué par le ministère devant permettre d'atteindre, en 2027, au moins 55% de bénéficiaires à l'IRD. **Il n'en demeure pas moins que cela reste insuffisant**, c'est pourquoi le SNCS-FSU demande la réouverture du décret portant création du RIPEC.

**Le SNCS-FSU estime que toutes les chercheuses et tous les chercheurs qui reçoivent un avis favorable lors de leur évaluation périodique statutaire doivent se voir attribuer la composante individuelle C3 du RIPEC.**

**C'est pourquoi le SNCS-FSU encourage toutes les chercheuses et tous les chercheurs qui ne percevront pas de PEDR en 2023 à demander la composante individuelle C3 du RIPEC.**

Vous pouvez trouver les informations générales concernant le RIPEC et les positions du SNCS-FSU dans ce communiqué du SNCS-FSU du 28 avril 2022 – [Le SNCS-FSU demande un régime indemnitaire des chercheuses et chercheurs comparable à celui des autres fonctionnaires](#)

Vous pouvez trouver les dernières informations concernant le RIPEC au CNRS et toutes les informations du SNCS-FSU sur le RIPEC dans le dernier communiqué du SNCS-FSU du 21 juin 2022 – [RIPEC au CNRS : le SNCS-FSU remporte le débat d'idées](#)

**La composante individuelle C3 ne doit pas être une « prime au mérite » : ne vous censurez pas !**

**Vous pouvez soutenir le SNCS-FSU dans ses actions et participer à ses débats en vous syndiquant :**  
<https://sncs.fr/adhesion/>